

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/75

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 10 décembre 2014

L'an deux mille quatorze et le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 01 décembre 2014

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 3 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE - BOUNIARD - CORNET - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET - LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS

Excusés : M. RIFFARD

M EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL

M. Marie-Christine RAMUS a été élu secrétaire.

Objet : Redevance d'assainissement à compter du 01 janvier 2015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2014/69 portant sur le contrat de DSP à la SAUR à compter du 01 janvier 2015. Il rappelle que les tarifs de l'entreprise fixés dans la délibération présente une baisse importante.

Il propose donc au Conseil Municipal d'instaurer au profit de la Commune (budget assainissement) une part variable à compter du 01 janvier 2015 et de ne pas augmenter la part fixe.

.../...

AV

2014/218

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de fixer les redevances d'assainissement communales comme suite :
 - Part fixe annuelle : 27.27 €
 - Part variable au m³ assujetti : 0.30 €

- PRÉCISE que ces redevances seront recouvrées par la SAUR au profit de la Commune.

- DÉCIDE de mettre en place ces tarifs à compter du 01 janvier 2015.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 10 décembre 2014.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine,
Le 11 décembre 2014,
LE MAIRE
André VOLLE.



.../...